

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2020-051 DU 29 MAI 2020

Objet : Délégation de signature à Madame Pamela HUNEAU, Adjoint Administratif principal 2^e classe.

Le Maire de Chemazé,

Vu le Code des Communes, article R2122-8,

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature permanente est donnée à Madame Pamela HUNEAU, Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe :

- pour la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30,
- pour la signature des documents relevant de l'Etat Civil (extraits d'acte de naissance, mariage, décès, etc ...).

Article 2 : La présente délégation de signature est accordée pour toute la durée du mandat de Monsieur Yves GUINHUT, Maire, à compter de sa publication, de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa notification à l'intéressée.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Château-Gontier
- Madame HUNEAU Pamela.

Fait à Chemazé,
Le 29 mai 2020

Le Maire,
Y. GUINHUT

Notifié à l'intéressée
Le 2 juin 2020
L'agent,

